



HAL
open science

Actualité et enjeux des formations en Travail Social et Animation Socioculturelle : Mise en dialogue

Vincent Alexandre Voisin

► **To cite this version:**

Vincent Alexandre Voisin. Actualité et enjeux des formations en Travail Social et Animation Socioculturelle : Mise en dialogue. Professionnalisation des acteurs de l'Intervention Sociale. Recherche, Innovation, Institution, Cépaduès édition, 2019. <hal-03735171>

HAL Id: hal-03735171

<https://hal.science/hal-03735171v1>

Submitted on 21 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Actualité et enjeux des formations en Travail Social et Animation Socioculturelle :

Mise en dialogue

Vincent Voisin

Les deux premières parties de ce chapitre témoignent de l'actualité et des enjeux actuels de la formation des éducateurs spécialisés d'un côté, et des animateurs socioculturels de l'autre. Dans cette troisième partie, nous proposerons une mise en discussion de ces deux textes, et tâcherons d'en dégager quelques éléments réflexions.

Doctorant en Sciences de l'éducation, nous ne sommes pas « expert » du champ de l'intervention sociale, au contraire des deux auteurs précédents ; c'est donc un regard « naïf » que nous proposons ici ; naïveté qui, nous l'espérons, permettra une prise de recul féconde sur les importantes transformations qui affectent l'Animation Socioculturelle (ASC) et le Travail Social¹ (TS).

En préambule, levons un implicite : si nous proposons de mettre en discussion les deux textes précédents, c'est que nous présumons qu'il y a un intérêt à le faire et que, plus généralement, il y a un intérêt à mettre en relation le TS et l'ASC. En effet, à l'instar du chapitre précédent (« Croisement des professionnels de l'intervention sociale dans l'exercice de la profession »), nous prenons comme postulat la complémentarité supposée de ces deux catégories d'acteurs professionnels, les animateurs et les éducateurs dont, redisons-le, une partie des missions et des publics se recouvrent. Redisons aussi que s'ils partagent les mêmes problématiques, ils ne les abordent pas avec le même regard : TS et ASC n'ont pas la même histoire, les mêmes références, la même culture professionnelle ni, en conséquence, les mêmes pratiques. Ces différences sont, potentiellement, une richesse : elles permettent le pluralisme des analyses et la diversité des modes d'intervention.

L'effectivité de cette complémentarité passe, d'abord, par le maintien des différences, des originalités, des caractéristiques propres à chacun des champs professionnels. D'où

¹ Dans ce texte, nous délimitons le Travail Social aux professions présentées dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, définition dont les animateurs socioculturels ne font pas partie. Nous nous centrerons plus particulièrement sur les éducateurs spécialisés.

l'importance, au sein des formations, de la transmission d'une culture professionnelle « héritée » des courants idéologiques et pédagogiques qui ont historiquement nourri la structuration du champ. Dans le cas de l'ASC, cette transmission est mise en difficulté par la professionnalisation de la profession qui tend, notamment, à réduire la place des valeurs de l'éducation populaire au détriment d'une technicisation des formations. Paradoxalement, la professionnalisation est, aussi, la condition d'une réelle reconnaissance des métiers de l'ASC au sein de l'intervention sociale.

Dans le TS, le passage d'une logique d'intégration à une logique d'inclusion a, elle aussi, une incidence sur la culture professionnelle. Pour Philippe Lebailly, il s'agit d'un « changement de visée » qui engendre un bouleversement à venir des pratiques professionnelles. Au cœur de cette évolution, il y a l'introduction d'un nouveau concept, « l'inclusion », qui vient se substituer à l'intégration et à l'insertion. La traduction de ce nouveau concept en pratiques professionnelles ne va pas de soi, et les organismes de formation ont la difficile mission d'opérationnaliser l'inclusion, ce qui implique l'élaboration de nouveaux contenus, mais aussi, comme le souligne Philippe Lebailly, de nouvelles situations pédagogiques. Ces nouvelles situations doivent permettre de « préparer les étudiants en travail social à ancrer leur action sur des territoires, agir sur les contextes et s'appuyer sur des dynamiques collectives », autant de compétences déjà visées dans la formation des animateurs socioculturels. De manière générale, la dernière réforme du travail social rapproche les compétences attendues du travailleur social de celles de l'animateur socioculturel. Or, nous l'avons dit, un rapprochement trop important n'est probablement pas souhaitable, en cela qu'il gommerait des différences potentiellement complémentaires. En revanche, ce rapprochement est peut-être de nature à créer un « socle commun » interprofessionnel nécessaire à la mise en relation, à l'articulation des compétences propres à l'animateur et à l'éducateur, réunis sous l'égide de « l'intervention sociale », syntagme lui aussi relativement nouveau, et, à l'instar de « l'inclusion », essentiellement véhiculé par les politiques publiques. A l'heure où l'intervention sociale prétend réunir et coordonner les métiers du social, la logique d'inclusion peut-elle se poser en principe commun ?

Dans tous les cas, la seule différence des approches n'est pas une condition suffisante à leur complémentarité. Pour atteindre celle-ci, il faut créer les conditions d'une forme de reliance entre les différentes analyses et modes d'intervention de l'ASC et du TS. Cette reliance peut prendre de nombreuses formes, de l'articulation à la conjugaison, mais, toujours, doit viser la mise en synergie des approches dans un cadre d'intervention commun (l'intervention

sociale ?). Le pluralisme n'est fécond que s'il ménage des liens, des passerelles, dont la formation des professionnels est le lieu privilégié de préparation. Dans un tel contexte, il apparaît en effet souhaitable de rapprocher les formations en créant, par exemple, des modules et des séances de formation communs aux professionnels de l'ASC et du TS. Un tel projet serait favorisé par des politiques sociales structurantes et transversales qui, en valorisant la complémentarité des professionnels sur le terrain, favoriseraient, en amont, les rapprochements des référentiels de formation. En l'absence de telles politiques, il est également envisageable que les organismes de formation prennent l'initiative d'impulser eux-mêmes une dynamique de coopération plus importante entre les secteurs. Mais les organismes de formation sont-ils en mesure de réaliser un tel travail ? Deux éléments soulignés par Madeleine Arribes-Gurnade nous en font douter :

a) La mise en compétition des acteurs de la formation n'encourage guère à la création de passerelles. Ce phénomène est ici essentiellement observé entre les acteurs de l'ASC, mais il ne semble pas invraisemblable de craindre que la logique de marché public n'affecte similairement l'ensemble du champ de l'intervention publique.

b) Le ballotage administratif des diplômes relevant de l'ASC n'est pas, non plus, de nature à faciliter la création de liens, car il brouille la carte des appartenances et des tutelles. Pour envisager des collaborations, encore faut-il pouvoir identifier ses partenaires, et s'assurer d'une relative stabilité et pérennité de leur action.

Nous concluons en faisant remarquer que les enjeux et les préoccupations exprimés dans les deux premières parties de ce texte sont, par certains aspects, radicalement différents, voire opposés. En forçant le trait, nous pourrions dire que dans le TS, l'heure est à la mise en cohérence, voire à l'uniformisation des pratiques de formation, à la faveur d'une importante réforme impulsant un véritable « changement de paradigme ». Du côté de l'ASC, l'actualité semble marquée par des injonctions contradictoires qui font craindre la dispersion et menacent la qualité des formations. Ces contrastes sont peut-être le reflet des inégalités de légitimité entre le TS et l'ASC ; quoiqu'il en soit, elles mettent en évidence toute la difficulté qu'il y a à délimiter le champ de l'intervention sociale, et, plus loin, à l'harmoniser ou tout au moins à en coordonner les acteurs.